

son de toutes les circonstances de ce fameux événement. Maintenant je vais indiquer les objections :

La première est que Vittorio Siri, dans ses Mémoires secrets (1), révoque en doute le projet du duc d'Ossone sur le royaume de Naples, et nie même l'existence de ce fait, sur ce fondement qu'on n'en apporte aucune preuve. Mais d'abord il faut remarquer que ce fait, de sa nature, était peu susceptible de publicité, et que les gouvernements qui y étaient intéressés durent éviter d'en laisser des traces. En second lieu on sait que Vittorio Siri était un compilateur, qui, comme Gregorio Leti, admettait sans choix et sans critique des faits contradictoires, et il prend soin de m'en fournir lui-même la preuve dans cette occasion ; car il dit que plusieurs personnes croyaient que le duc de Savoie, pour se réconcilier avec la cour d'Espagne, lui avait révélé les projets de révolte du vice-roi de Naples.

La seconde objection est plus forte et fournit un nouvel exemple des contradictions où les écrivains inattentifs sont sujets à tomber. Dans cette même vie de Lesdiguières, où j'ai puisé le fait qui sert de base à tous ces raisonnements, il y a un passage qui supposerait l'existence de la conjuration des Espagnols contre Venise. Au sujet de la reddition de Verceil, le biographe dit (2) : « Une raison fort considérable, et qui n'a point été touchée par l'histoire du temps, contribua beaucoup à déterminer les Espagnols à rendre cette place au duc de Savoie. Ce fut le mauvais succès d'un dessein que le duc d'Ossone, vice-roi de Naples, avoit depuis quelque temps sur Venise, par le moyen d'un certain Jacques Pierre, et que les Espagnols croyoient infaillible, à raison de quoi ils en attendoient l'effet, et différoient, par toutes sortes d'accroches imaginables, la restitution de cette place, s'assurant que, leur entreprise venant à réussir, ils seroient assez puissants en Italie pour retenir Verceil par force ; au lieu que manquant, comme elle fit, ils ne pouvoient s'empêcher de le rendre, pour ne s'attirer pas sur les bras une grande guerre que force raisons devoient leur faire appréhender. » Sans doute on doit être surpris de lire ce passage dans le même historien qui, quelques pages après, rapporte la conjuration du duc d'Ossone contre Naples. Il est impossible que le même homme ait tramé ces deux conspirations à la fois, l'une en faveur de son gouvernement pour lui procurer l'acquisition d'un Etat, l'autre contre ce même gouvernement pour lui arracher un royaume. L'écrivain ne s'est point mis en peine de concilier ces deux faits ; mais quel est ce-

lui qu'il raconte comme en ayant une connaissance personnelle ? c'est le projet du vice-roi pour s'emparer de la couronne de Naples. Il nomme tous les acteurs de cette intrigue, les suit dans toutes leurs démarches, répète leurs discours, cite leurs lettres ; et tous ces renseignements sont de la plus grande authenticité, puisqu'il les avait recueillis dans le cabinet du maréchal de Lesdiguières. Le secrétaire ne pouvait se tromper ni sur les conversations que le maréchal avait eues avec les agents du duc d'Ossone, ni sur la concertation qui avait eu lieu entre Lesdiguières et le duc de Savoie, ni sur la commission que le premier avait donnée au maréchal de Créqui, son gendre, pour suivre cette affaire à la cour, ni sur les réponses par lesquelles celui-ci rendait compte des dispositions des ministres, ni enfin sur les lettres que Lesdiguières avait écrites à sa cour, au duc de Savoie, à Créqui, et au duc d'Ossone.

Il n'y a qu'à comparer la manière dont l'historien raconte les deux faits, pour voir qu'il affirme l'un comme s'étant passé sous ses yeux, et qu'il rapporte l'autre comme un bruit du temps, sans s'apercevoir que l'existence du premier détruisait celle du second.

Une autre objection que me fournit encore ce livre (car je les cherche non moins soigneusement que les preuves), c'est que l'auteur place cette conjuration du duc d'Ossone, pour s'emparer du royaume de Naples, sous la date de 1619. Les exécutions faites à Venise et qui accréditèrent le bruit d'une conjuration tramée contre cette ville, eurent lieu certainement au mois de mai 1618 ; donc il ne serait pas possible d'expliquer cet événement par l'autre, si celui-ci était postérieur ; cela est évident. Cependant, soit que l'entreprise du vice-roi, pour se révolter contre l'Espagne, appartienne à l'année 1618, soit qu'il faille la rapporter à 1619, il suffit que cette entreprise ait existé pour démontrer que ce même duc d'Ossone n'a pu méditer la destruction de la république de Venise. Il traita (c'est toujours l'auteur qui l'affirme) avec les Vénitiens pour leur faire approuver son projet ; mais si, en 1618, il eût été coupable envers eux du plus horrible attentat, aurait-il pu, l'année suivante, se flatter de leur protection ? Ainsi, quand même les projets de révolte du vice-roi ne dateraient que de 1619, il en résulterait toujours que la version qu'on a voulu établir n'est pas la véritable ; seulement celle que je lui substitue n'aurait plus de rapport avec cet événement. Mais il faut examiner si le biographe de Les-

été fameux par son ambassade à Venise, pendant laquelle on supposa qu'il avait fomenté une conjuration contre la république. »

(1) Tome 5.

(2) *Vie de Lesdiguières*, liv. ix, chap. 10.